



Rennes, le 30/07/2015

Le label CHSCT pour les établissements de formation continue AFTEC

Depuis le 9 juillet 2015, AFTEC est labellisé pour ses formations des membres CHSCT (Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de Travail). Le label, délivré par le CRPRP (Comité régional de prévention des risques professionnels) distingue les organismes pour la qualité et l'efficacité des formations délivrées auprès des membres du CHSCT.

Le label CRPRP, une distinction du professionnalisme des organismes de formation

Le Comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP) participe au développement de la culture de prévention des risques professionnels en veillant à la qualité des formations de membres désignés au CHSCT. En valorisant ces formations par un label, elle renforce l'efficacité des CHSCT.

Pour garantir la qualité des formations des membres des CHSCT, la commission formation du CRPRP a mis en place un système de reconnaissance basé sur un cadre pédagogique défini, un partenariat avec les organismes de formation volontaires, un référencement des formateurs intervenant dans le cadre de cette labellisation.



N° Labellisation 2015/3-5/008

Le CRPRP a ainsi délivré à l'AFTEC une labellisation de 3 ans renouvelable, en reconnaissance du professionnalisme de ses formations des membres CHSCT.

Le rôle du CRPRP >> [La labellisation des organismes](#)

Des formations CHSCT labellisées, accessibles dans l'Ouest

Quatre formations CHSCT labellisées sont proposées par l'AFTEC, en formation initiale, en perfectionnement ou renouvellement des compétences, quelle que soit la taille de l'entreprise.

>> [Détail des formations CHSCT](#)

Elles permettent aux membres du CHSCT de mieux comprendre la portée de leurs missions et également d'acquérir des compétences pour participer activement à la démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise. Actualisées régulièrement, elles intègrent les dernières évolutions des textes en matière de prévention.

Créé en 1982 par les lois Auroux, le CHSCT est chargé de contribuer à la sécurité, à la protection de la santé ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail par le diagnostic de l'environnement professionnel, l'analyse des risques, la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de sécurité, la prévention des risques par la sensibilisation et l'information. Les membres du CHSCT bénéficient d'un droit à la formation nécessaire pour l'exercice de leurs fonctions (art L236-10 et R 236-15 du Code du Travail).

Contact : **Benoît Lepec** >> 02.43.59.70.12 >> b.lepec@aftec.fr
www.aftec-formationcontinue.fr

AFTEC Caen

13, rue Antoine Cavalier
14 000 Caen

AFTEC Laval

67, avenue de Lattre de
Tassigny
53 000 Laval

AFTEC Rennes

23, rue Kerautret-Botmel
CS 36 714
35 067 Rennes Cedex

AFTEC Vannes

6, rue Ella Maillart
P.A. Laroiseau
56 000 Vannes

AFTEC Vitré

10, rue Pierre et Marie
Curie
35 500 Vitré